

ANNE SIMONIN

LE DÉSHONNEUR  
DANS LA RÉPUBLIQUE

Une histoire de l'indignité 1791-1958

BERNARD GRASSET  
PARIS

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction : De l'esprit républicain .....	9
<i>Une loi d'honneur : l'indignité nationale.</i> .....	11
<i>Histoire d'une déception.</i> .....	14
<i>Un « républicanisme du gaz et de l'eau courante »</i> .....	17
<i>La morale dans la République est l'affaire de la loi pénale</i> .....	21
<i>L'indignité, technique du bon gouvernement républicain.</i> .....	23
<i>L'indignité ou la « main intangible » ?</i> .....	26
<i>La Révolution : un héritage pour la république démocratique</i> .....	29
<i>Droit et littérature : la République dans les Lettres.</i> .....	31
<i>Une définition possible.</i> .....	34

### — I —

#### L'HONNEUR, PRINCIPE DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

I. La Fraternité ou l'Indignité. Les origines aristocratiques de la morale républicaine (1791-1832) .....	37
<i>Archéologie d'une peine.</i> .....	42
<i>Qu'est-ce que la dégradation civique ?</i> .....	49
<i>Les rangs de la citoyenneté.</i> .....	56
<i>La loi pénale et les mœurs : l'Éthocratie.</i> .....	66
<i>Sade utopiste : la République dans l'île de Tamoé.</i> .....	74
<i>Les juristes napoléoniens et l'honneur civique.</i> .....	77
<i>Du citoyen indigne au « méchant » citoyen</i> .....	84
<i>Comment l'honneur est redevenu une valeur militaire.</i> .....	95
<i>Un devoir nouveau du citoyen : le devoir d'obéissance</i> .....	100
II. Le régime républicain de l'indignité, sa perversion par Vichy .....	105
<i>Le moment 1848 : l'indigne civique.</i> .....	110
<i>L'amendement George Dandin : ce que le rire dit de la loi</i> .....	118
<i>La « pureté des urnes » : une idée républicaine ?</i> .....	123
<i>Une nouvelle figure de l'indigne civique : le Communard</i> .....	130
<i>L'indignité de la nationalité : la codification imparfaite de l'abus de     droit (1893).</i> .....	140
<i>La jurisprudence du Conseil d'État (1893-1921) : les « insolidaires »</i> .....	149
<i>Les « cas limites » : quand la jurisprudence fait la loi</i> .....	157

<i>Comment meurt un droit : la déchéance de nationalité pour indignité . . .</i>	163
<i>Le régime vichyste de l'indignité. . . . .</i>	171
<i>Haro sur les femmes étrangères : l'indignité, Vichy et l'ordre moral . . . .</i>	182

— II —

**LA RÉVOLUTION COMME BOÎTE À OUTILS (1791-1794)**

III. Jean-Paul Marat, théoricien de l'indignité politique. . . . .	193
<i>Vie des femmes indignes . . . . .</i>	199
<i>Le transfert de l'indignité du droit civil au droit public . . . . .</i>	205
<i>Des devoirs naturels du citoyen . . . . .</i>	208
<i>Le serment d'indignité : le décret des 13-15 juin 1791 . . . . .</i>	213
<i>La Fraternité ou les morts . . . . .</i>	222
<i>La passion du droit selon Jean-Paul Marat. . . . .</i>	227
<i>Les silences du législateur : la non-définition de la lèse-nation,         l'oubli de la forfaiture . . . . .</i>	233
<i>Le tableau d'incivisme : une exécution en effigie. . . . .</i>	240
<i>L'abandon de la « censure du peuple » . . . . .</i>	247
<i>Portrait de Sade en citoyen maratiste . . . . .</i>	250
IV. Être non citoyen sous la Terreur. Le collaborateur et l'indigne, deux figures de l'ennemi intérieur. . . . .	263
<i>La Terreur, un état de siège fictif civil. . . . .</i>	269
<i>La fiction comme technique juridique : Lazare Carnot et la Terreur . . . .</i>	277
<i>Nommer la Terreur . . . . .</i>	284
<i>Barras ou la déchirure . . . . .</i>	303
<i>La Terreur, une Éthocratie en actes. . . . .</i>	307
<i>Le hors de la loi et l'émigré : les « non-sujets de droit » . . . . .</i>	315
<i>L'invention du collaborateur . . . . .</i>	328
<i>La figure la plus visible de l'ennemi intérieur : le suspect . . . . .</i>	337
<i>La fraternité ou l'indignité ? . . . . .</i>	349
<i>Être indigne, devenir suspect ? . . . . .</i>	354

— III —

**LA REPRISE (1943-1958)**

V. Liberté, Égalité, Fraternité ou Indignité. La devise de la République rétablie . . . . .	363
<i>Qu'est-ce que le Gouvernement Provisoire de la République         Française ? . . . . .</i>	368
<i>Ni répétition, ni restauration. . . . .</i>	371
<i>Le 16 juin 1940 est une date légale. . . . .</i>	373
<i>Principes de l'état de siège civil . . . . .</i>	382
<i>Tableau de la citoyenneté à la Libération . . . . .</i>	392

<i>La figure centrale de l'ennemi intérieur : l'indigne</i> . . . . .	397
<i>La naissance d'un crime : la lèse-République</i> . . . . .	404
<i>Rendre ses droits au droit : le choix de la rétroactivité</i> . . . . .	408
<i>Les intentions des législateurs : France Libre versus France occupée</i> . . . . .	413
<i>Une loi imparfaite peut être une bonne loi</i> . . . . .	418

VI. Juger l'indignité nationale. La jurisprudence des chambres civiques de la Seine (1945-1951) . . . . . 429

<i>Un juge extra-ordinaire : le commissaire du Gouvernement</i> . . . . .	433
<i>Les commissaires du Gouvernement : un club très fermé</i> . . . . .	437
<i>L'indignité d'urgence : la suspension des droits civiques</i> . . . . .	452
<i>La réécriture incessante de la peine de dégradation nationale</i> . . . . .	460
<i>Les morts civiques</i> . . . . .	467
<i>Comment se forme une jurisprudence : à propos des arrêts Suarez, Miro, Soustrade et quelques autres</i> . . . . .	477
<i>Pourquoi l'antisémitisme devait rester impuni</i> . . . . .	484
<i>L'acquiescement : l'activité principale des chambres civiques ?</i> . . . . .	493
<i>Une justice politique de privilèges</i> . . . . .	498
<i>Une peine judiciaire : le blâme</i> . . . . .	508

VII. L'œil du juge . . . . . 513

<i>Le silence de la doctrine</i> . . . . .	517
<i>Les limites de la créativité des juges</i> . . . . .	519
<i>Paris, capitale de la collaboration politique</i> . . . . .	523
<i>Qu'est-ce qu'un indigne national ?</i> . . . . .	525
<i>La généalogie des « listes » de collaborateurs</i> . . . . .	529
<i>Une typologie originale de la collaboration politique ordinaire</i> . . . . .	534
<i>La collaboration politique ordinaire jugée</i> . . . . .	555
<i>Sociologie de la collaboration ordinaire</i> . . . . .	559
<i>Une littérature de parti pris : Le Petit Canard</i> . . . . .	572
<i>Les postures du juge</i> . . . . .	580

VIII. Faites taire Sade ! . . . . . 585

<i>Qu'est-ce qu'une collaboratrice ?</i> . . . . .	590
<i>Des femmes dans la collaboration politique ordinaire</i> . . . . .	599
<i>La dérive morale de la loi : les circonstances aggravantes de moralité</i> . . . . .	611
<i>Des rapports sexuels des femmes avec les Allemands</i> . . . . .	619
<i>De l'indignité nationale au manque de dignité nationale : a-t-on jugé le bon crime ?</i> . . . . .	625
<i>Pour une littérature immorale : la littérature du consentement</i> . . . . .	631
<i>Marat à la Libération</i> . . . . .	637
<i>La Lettre aux directeurs de la Résistance : du bon usage de la mauvaise foi</i> . . . . .	643
<i>1945 en 1815 : la Libération comme Restauration</i> . . . . .	650
<i>La preuve par Sade</i> . . . . .	658

Conclusion : La restauration de la République . . . . . 671